
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 15 septembre 2023 à 14 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétérautville

ABSENCES :

Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Monsieur Richard GAGNON, chef de la Division du bureau de l'expertise technique, de la Direction
du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Madame Olga SACALIUC, secrétaire d'arrondissement substitut

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucun citoyen n'est présent.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 14 h 04.

Période de questions du public.

Aucune question n'est posée.

CA23 27 0244

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA23 27 0245

Accorder des contributions financières aux six organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 77 154 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 77 154 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024 aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Montant
Le Chez-Nous de Mercier-Est	25 716 \$
Escale Famille Le Triolet	6 429 \$
GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest)	6 429 \$
Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc.	6 429 \$
Le Projet Harmonie	6 429 \$
Pavillon d'Éducation Communautaire Hochelaga-Maisonneuve	25 722 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1236243010

CA23 27 0246

Attribuer à l'organisme Jour de la Terre Canada un contrat de gré à gré (2023-048-GG) de 184 487,85 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre du déploiement de l'espacement de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et autoriser le directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer la convention à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 184 487,85 \$, taxes incluses à l'organisme Jour de la Terre Canada, pour la réalisation d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre du déploiement de l'espacement de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

D'autoriser une dépense totale de 184 487,85 \$, taxes incluses et d'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser le directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer la convention à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1238461002

Période de questions des membres du conseil.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, exprime le souhait de recevoir l'invitation aux séances extraordinaires plus tôt que le délai minimal légal. De plus, il se questionne quant à la pertinence de tenir des séances extraordinaires et croit que l'on devrait les limiter au minimum.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 14 h 15.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Olga SACALIUC
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2023.